

---

---

Le juste vivra par sa foi.

Habacuc 1, 1-4 et 2, 1-5

*Oracle révélé à Habacuc, le prophète — Jusqu'à quand, ô Éternel?... J'ai crié, Et tu n'écoutes pas! J'ai crié vers toi à la violence, Et tu ne secours pas! Pourquoi me fais-tu voir l'iniquité, Et contemples-tu l'injustice? Pourquoi l'oppression et la violence sont-elles devant moi? Il y a des querelles, et la discorde s'élève. Aussi la loi n'a point de vie, La justice n'a point de force ; car le méchant triomphe du juste, Et l'on rend des jugements iniques. (...)*

*Récit du prophète —J'étais à mon poste, Et je me tenais sur la tour ; je veillais, pour voir ce que l'Éternel me dirait, Et ce que je répliquerais après ma plainte. L'Éternel m'adressa la parole, et il dit : Écris la prophétie : Grave-la sur des tables, Afin qu'on la lise couramment. Car c'est une prophétie dont le temps est déjà fixé, Elle marche vers son terme, et elle ne mentira pas ; Si elle tarde, attends-la, Car elle s'accomplira, elle s'accomplira certainement. Voici, son âme s'est enflée, elle n'est pas droite en lui; Mais le juste vivra par sa foi.*

« Jusqu'à quand, Ô Éternel ? » Voilà la plainte récurrente de ceux qui, dans la Bible, se lamentent devant l'injustice et la violence. Les Psaumes sont remplis de cette question lancée vers le ciel : « Jusqu'à quand m'oublieras-tu ? » demande à Dieu le psalmiste dans le psaume 13.

« Jusqu'à quand t'irriteras-tu contre la prière de ton peuple ? » demande-t-il dans le psaume 80. « Jusqu'à quand l'adversaire se répandrait-il en outrage? » s'indigne-t-il dans le Psaume 74.

« Lève-toi, juge de la terre, pour rendre la pareille aux orgueilleux ! Jusqu'à quand les méchants, Seigneur, jusqu'à quand les méchants exulteront-ils ? Ils éructent, ils parlent avec insolence, tous les malfaisants se consultent. Seigneur, ils écrasent ton peuple, ils affligent ton patrimoine ; ils tuent la veuve et l'immigré, ils assassinent les orphelins. » ( Psaume 94)

Et nous pourrions continuer avec celles et ceux qui ont crié ainsi, en écoutant les récits des violences qui sont perpétrées autour de nous en ce moment même, car nous pourrions écrire des psaumes aujourd'hui et dire avec eux que nous venons de citer : « ils éructent et jouent avec la paix des États, ils ricanent quand leurs opposants meurent en prison, ils tuent, massacrent et torturent en toute impunité. Il écrasent les populations innocentes et la loi semble impuissante. Ils abusent de leurs victimes et les réduisent au silence.

« Jusqu'à quand, Ô Éternel, les laisseras-tu impunis ? »

La première tentation en considérant la situation de crise, c'est de vouloir son propre bien contre l'autre, et de s'inventer un monde dans lequel les méchants et les bons sont dans deux camps bien séparés et n'ont rien à voir les uns avec les autres.

La première tentation, c'est la loi du Talion : œil pour œil, dent pour dent. Comme si la commensurabilité entre les crimes et les peines pouvaient s'établir simplement en miroir et que la justice était une affaire de comptabilité. Mais les comptes ainsi faits ne sont pas justes et la justice des hommes ne peut se contenter d'une telle réciprocité du mal sans se défigurer elle-même.

Notre pays vient de perdre un de ceux qui l'ont le mieux rappelé au vingtième siècle.

Dans son discours du 17 septembre 1981 devant l'Assemblée Nationale, le ministre de la justice et garde des sceaux Robert Badinter plaide pour l'abolition de la peine de mort en France en expliquant ceci : « La mort et la souffrance des victimes, ce terrible malheur, exigeraient comme contrepartie nécessaire, impérative, une autre mort et une autre souffrance. À défaut, déclarait un ministre de la justice récent, l'angoisse et la passion suscitée dans la société par le crime ne seraient pas apaisées. Cela s'appelle, je crois, un sacrifice expiatoire. Et justice, pour les partisans de la peine de mort, ne serait pas faite si, à la mort de la victime ne répondait pas, en écho, la mort du coupable. Soyons clair, cela signifie simplement que la loi du Talion demeurerait, à travers les millénaires, la loi nécessaire, unique, de la justice humaine. (...) Or tout le progrès historique de la justice a été de dépasser la vengeance privée. Et comment la dépasser, sinon, d'abord, en refusant la loi du Talion ? ».

Un homme qui s'élève pour défendre la vie des assassins est forcément isolé parce qu'il ne se laisse pas séduire par la première tentation qui passe dans son esprit, mais se sert de son intelligence humaine pour accéder à plus d'humanité encore.

Et que ce soit cet homme-là qui prononce ce plaidoyer contre la peine de mort doit nous enseigner une loi existentielle qui n'est écrite nulle part, mais qui dépasse toutes les lois écrites. Cette loi, c'est celle qui nous rassemble dans la même humanité en transcendant le mal dont nous sommes toutes et tous capables sans doute mais que seuls quelques-uns accomplissent. Cette loi, c'est celle qui reconnaît l'humanité à la victime et l'humanité au criminel. C'est celle qui fait dire à Jésus : « Dieu fait lever son soleil sur les mauvais et sur les bons, et il fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes ». Cette loi c'est celle de la vie même. Cette vie qui ne saurait être oblitérée une fois pour toutes par une action quand bien même cette action serait irréparable encore pourrait-elle être dépassée.

Cet homme qui crie à sa façon : « jusqu'à quand la France, pays des droits de l'homme, aura-t-elle une justice qui tue ? » Cet homme est d'abord

l'adolescent qui, en 1943, le 9 Février, à Lyon, échappait de peu à la déportation en fuyant loin de l'appartement familial. Cet homme, c'est l'enfant qui, s'il n'avait pas couru dans la nuit, aurait subi le sort de tous ces enfants que le régime nazi avait décidé d'exterminer et a exterminés. Cet homme est cet enfant rescapé comme les 63 enfants qu'au même moment, des femmes et des hommes du mouvement contre le racisme, des femmes, des hommes et des adolescents de la paroisse de l'Oratoire du Louvre et de la Clairière sauvèrent de la mort en les arrachant aux griffes du régime nazi. Alors, que ce soit cet homme-là qui défende la vie des assassins a un poids considérable.

Comment pourrait-on l'accuser le laxisme ? Comment pourrait-on le soupçonner de naïveté ? N'est-il pas le mieux à même de dire ce qu'est la tragédie d'un crime ?

N'a-t-il pas été à la place de la victime innocente qu'un régime inique et qu'une violence d'État avaient résolu d'exterminer ?

Pourtant, devenu adulte, il travaillera sans relâche à réformer la justice de notre pays pour que chaque personne ait plus de droit. Dépénalisation de l'homosexualité, droit pour les citoyens français de saisir la Cour européenne s'ils jugeaient que leur droit était bafoué, amélioration des conditions de vie en prison et bien sûr, abolition de la peine de mort.

On pourrait dire avec cynisme qu'il n'a fait que ce qui a été possible dans la conjoncture qui était la sienne et que le temps était venu pour ces réformes d'advenir.

Mais, il faut plus qu'une bonne conjoncture pour réaliser ce qui n'a jamais été fait et qui va contre la première tentation.

Dans le texte que nous avons lu, le prophète Habacuc est le témoin d'une crise sans précédent. Lui aussi, tel un psalmiste, demande à Dieu : « jusqu'à quand Ô Éternel ? » il attend le salut de Dieu sur son peuple qui voit arriver un fléau pire encore que le fléau de l'invasion assyrienne. Les Babyloniens envahissent le pays et terrassent l'Assyrie. On pourrait se dire qu'il attend la bonne grâce de Dieu sans rien faire et se lamente sur son sort sans rien accomplir. Mais le texte ne dit pas cela. Au contraire, alors que les Babyloniens ont déferlé sur son pays, Habacuc dit : « *j'étais à mon poste Et je me tenais sur la tour; Je veillais, pour voir ce que l'Éternel me dirait, Et ce que je répliquerais après ma plainte* ». Le prophète n'a pas laissé son poste, il a gardé foi sans douter qu'il trouvera comment réagir dans cette crise et qu'il saura ce qu'il faut faire s'il reste à son poste de guetteur et écoute ce que l'esprit lui dicte. Le prophète veille et ne quitte pas son poste. Il tient bon.

N'est-ce pas une attitude de foi de ne jamais céder le terrain à ceux qui font le mal ?

Ne sont-ils pas des hommes et des femmes de foi celles et ceux qui veillent ainsi pour que le mal ne progresse pas ?

N'est-ce pas la ténacité d'un garde des sceaux, ou d'un président du Conseil constitutionnel qui permet que l'iniquité ne puisse que difficilement progresser dans un État de droit ? Le cynique dira : son père croyait aux droits de l'homme et aux institutions de notre République et rien n'a pu empêcher qu'il soit déporté. À cela il faut répondre que la génération qui suivit sut d'autant mieux pourquoi il fallait se battre pour les droits humains.

Dieu dit : *Écris la prophétie : Grave-la sur des tables, Afin qu'on la lise couramment. Car c'est une prophétie dont le temps est déjà fixé, Elle marche vers son terme, et elle ne mentira pas ; Si elle tarde, attends-la, Car elle s'accomplira, elle s'accomplira certainement.* Écrire une prophétie revient parfois à écrire des lois justes, fixer ce qui est juste sur des tables pour que chacun puisse revendiquer la justice, pour que l'espoir d'un monde meilleur mette en route le plus grand nombre et que la génération qui vient trouve le monde que les parents n'auront pas eu la chance de trouver avant eux. Voilà ce que font celles et ceux qui construisent le monde habitable de demain et ils et elles le font avec nous, avec notre confiance, avec notre désir d'avenir, avec notre désir du meilleur. Et si nous croyons en ce travail, alors ils ne travaillent pas en vain. Bien sûr, nous voyons des pouvoirs scélérats piétiner le droit dans de nombreux pays, bien sûr nous n'avons pas toujours les lois les plus justes ni les plus humanistes au monde, mais il reste, dans notre culture, la foi en des institutions justes et capables de se remettre en question à chaque génération.

Il est trop simple de se défausser sur les méchants dans ce monde pour dire qu'à cause d'eux le monde va mal. Le monde va mal aussi partout où nous laissons le cynisme progresser, partout où nous laissons notre poste et où nous cessons de veiller. Dans le texte d'Habacuc que nous avons lu, un autre réformateur a su voir la liberté tant désirée pour son époque : Martin Luther a lu ce passage repris dans la Lettre aux Romains de Paul : *Mais le juste vivra par sa foi.*

Et il y a vu la grâce de Dieu offerte dans la foi. Il en a tiré le courage de se lancer dans l'aventure de la Réforme et dans l'Écriture de tables qui allaient ouvrir des chemins de liberté aux croyants de son époque. L'Hébreu dirait : le juste vivra en tenant bon. En d'autres termes, en restant à son poste, vigie du droit et de la justice. En résistant avec les forces de l'humanité contre la brutalité du mal.

En lisant ces lignes, à nous d'être vivants par la foi.

Alors serons-nous peut-être parmi les justes.

AMEN.